



CRAN - CARREFOUR DE REFLEXION ET D'ACTION CONTRE LE RACISME ANTI-NOIR

Observatoire du Racisme anti-Noir en Suisse

Case postale 2230 CH-3001 Berne

cran02@bluewin.ch - www.cran.ch - IBAN: CH86 0900 0000 3051 4517 5



LETTRE OUVERTE AUX PARTICIPANT-E-S - 3 MAI 2018

Chères/Chers Participant-e-s

au Colloque de travail sur le racisme anti-Noir en Suisse, ce 3 mai 2018, à Neuchâtel,

Pourquoi le CRAN n'est pas présent

N.B. - Le mot « Noir » utilisé ici est inclusif à la fois du masculin et du féminin.

Ce 3 mai 2018, a lieu à Neuchâtel un Colloque de travail vous réunit comme *Stakeholders* (parties prenantes) de la problématique du racisme anti-Noir en Suisse. Ce colloque vient après d'autres initiatives¹ impulsées par le Conseiller fédéral (ministre) de l'Intérieur Alain Berset, autorité de tutelle du Service fédéral de lutte contre le racisme (SLR), à la suite de la *Lettre ouverte* du CRAN (10.07.2013) dénonçant la non-inclusion du racisme anti-Noir dans le *Rapport du Service de lutte contre le racisme, 2012 - Tour d'horizon et champs d'action*, premier du genre, publié en 2013 et préfacé par le ministre.

Organisé par le SLR avec l'appui du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM), ce colloque de travail inclut également dans son comité d'organisation le Conseil de la Diaspora africaine en Suisse (CDAS), le Service de la cohésion multiculturelle du canton de Neuchâtel (COSM) ainsi que la Commission fédérale contre le racisme (CFR). Après avoir été approché pour animer un atelier, le CRAN a demandé à contribuer encore plus substantiellement à ce colloque aux multiples enjeux par son inclusion dans le comité d'organisation. Une fin de non-recevoir a été signifiée au CRAN, entraînant son retrait de tout le colloque. Les considérations suivantes permettent de mieux comprendre la signification de la non-participation du plus important centre de compétences du pays en matière de racisme anti-Noir suite à la décision de non-inclusion prise à son encontre par le SLR.

1. Rappel historique sur la thématisation du racisme anti-Noir en Suisse

Le CRAN est à l'origine en Suisse - et même en Europe - de la thématisation du « racisme anti-Noir » comme une spécificité du racisme.

Créé en 2002, le CRAN est en effet l'organisation qui a introduit et pris en main pour la première fois la problématique du racisme anti-Noir par sa spécificité. D'abord, en créant un Groupe de réflexion et d'action contre le racisme anti-Noir (GRAN) en 2000, à la suite d'un colloque de travail chargé de préparer les recommandations de la Société civile suisse à la Conférence mondiale de Durban sur le racisme (août-septembre 2001). Organisé par le Forum contre le Racisme (FCR, auto-dissous peu après Durban) avec la Commission fédérale contre le racisme (CFR), ce colloque avait tout simplement « oublié » d'inclure le racisme anti-Noir parmi les ateliers consacrés aux formes spécifiques du racisme. Seuls avaient été retenus l'antisémitisme, l'islamophobie, le racisme anti-Rom/Sinti/Gens du voyage. Par la suite, des grandes « Assises sur le racisme anti-Noir en Suisse » organisées par le GRAN en 2001 vont notamment décider de la création d'une organisation propre aux Noirs afin de combattre spécifiquement le racisme anti-Noir en Suisse. En mars 2002, une assemblée constituante créait le CRAN.

¹ Il s'agit notamment de : Numéro spécial du magazine *Tangram* (No 33) consacré au racisme anti-Noir, 2014 ; *Etat des lieux du racisme anti-Noir-e en Suisse. Etude exploratoire à l'attention du SLR* (partenariat Université de Neuchâtel et Université de Genève), 2017 ; *Recommandations de la CFR sur le thème du racisme anti-Noirs en Suisse*, 2017 ; *Racisme anti-Noirs. Analyse juridique sur le phénomène, ses enjeux et les mesures à prendre* (ZHAW, Université de Bâle), 2017.

Le CRAN est devenu, depuis 15 ans, sans aucun soutien structurel public ni privé, un véritable centre de compétences couvrant tout le spectre du racisme anti-Noir. Sa spécialisation couvre le monitoring, le plaidoyer et la formation/sensibilisation.

Dès son émergence en l'an 2000, et comme son intitulé l'indique, le CRAN s'est voulu non seulement un outil d'action, mais aussi comme un *Think Tank* chargé de réfléchir et faire des propositions sur tous les aspects de la très complexe problématique du racisme anti-Noir. Sur ce champ d'action se voulant sans limites, le CRAN s'est forgé une solide expertise, notamment au travers d'initiatives majeures suivantes :

- Organisation en 2000 des 1^{res} Assises sur le racisme anti-Noir en Suisse, à Berne
- Organisation entre 2000 et 2003 de la 1^{re} Enquête sur le racisme anti-Noir en Suisse
- Co-organisation en 2002, avec la CFR, d'une Conférence nationale sur les fondements historiques du racisme anti-Noir en Suisse, à Berne
- Publication à partir de 2003 des premiers *Rapports annuels sur l'actualité du racisme anti-Noir en Suisse*
- Organisation, avec la collaboration de la CFR, de la 1^{re} Conférence européenne sur le racisme anti-Noir en Europe, en 2006, à Genève
- Publication en 2010 des Actes de cette 1^{re} Conférence européenne sur le racisme anti-Noir en Europe, première publication en français sur le racisme anti-Noir spécifiquement
- Organisation en 2015 des 2^{es} Assises sur le racisme anti-Noir en Suisse, à Bienne
- Publication en 2015 du grand *Rapport sur l'actualité du racisme anti-Noir en Suisse 2000-2014*, 284 p. (téléchargeable sur www.cran.ch)
- Organisation en 2016 de la 2^e Conférence européenne sur le racisme anti-Noir en Europe, à Genève
- Mise en place en 2017, avec l'UPAF, d'une Permanence juridique et administrative, à Genève

Mentionnons également que c'est cette expertise qui va amener l'UNESCO à proposer en 2004 au secrétaire général du CRAN de venir prendre en charge, au siège parisien de cette institution, son Programme de lutte contre le racisme et la discrimination, qui visait notamment à lancer la Coalition internationale des Villes contre le racisme, dans le cadre du suivi du Plan d'action de la Conférence mondiale de Durban sur le racisme. Quelques villes suisses en sont du reste membres.

2. Non-Inclusion de contributions critiques et constructives des Experts Noirs

Si le SLR refuse le CRAN comme partenaire organisationnel, il le trouve toutefois bon comme « nègre de service ».

En 2002, lorsque la CFR décide d'organiser à Berne le premier colloque de travail de l'histoire de la Suisse sur le racisme anti-Noir, sous la forme d'une « *Conférence nationale sur les fondements historiques du racisme anti-Noir en Suisse* », elle s'associe très étroitement au CRAN. Aujourd'hui, pour la deuxième édition du même type rencontre, sous une thématique différente, la contribution du CRAN s'est réduite à un service. Il est clair que, de par non seulement la dimension de son expertise et de son expérience, mais surtout au regard de son indéfectible attachement au respect de la Dignité Noire, le CRAN ne pouvait que refuser ce rôle de « nègre de service », malgré la gratification de diriger un atelier. Ceci, afin de ne pas reproduire ce qu'il combat : l'image raciste et récurrente d'une servilité qui serait intrinsèque au Noir.

Le racisme anti-Noir dans ce prisme conceptuel c'est donc aussi cela : une défiance récurrente face à l'expertise Noire, en particulier lorsqu'elle se veut non servile.

Du reste, cette exclusion quasi systématique de l'expertise Noire n'est pas propre au seul domaine de la lutte contre le racisme anti-Noir. Dans les milieux académiques ou le domaine de l'intégration, elle est tout autant flagrante et très préoccupante, malgré quelques gratifications mineures accordées à tel ou telle. Cette discrimination raciale institutionnalisée contre souvent d'autres Suisses est inadmissible. Emanant, dans le cadre spécifique de ce colloque, d'un « service de lutte contre le racisme », une telle propension est grave, car en contradiction avec l'éthique même de sa mission. Les responsables ont sans doute grand besoin de se remettre en question et de déconstruire les représentations stéréotypées du Noir encore ancrées dans leurs schèmes mentaux.

3. Le SLR privilégie un partenariat fondé synergiquement sur l'amalgame entre racisme anti-Noir et migration.

Le CRAN ne pouvait cautionner ce prisme réducteur emprisonnant subtilement le colloque et conforme aux visions officielles : « Noir = Etranger. Racisme anti-Noir = problème de migrant ».

Les partenaires opérationnels du SLR dans l'organisation du colloque de travail sur le racisme anti-Noir sont tous actifs ou spécialisés avant tout dans des domaines en lien avec les questions migratoires en général ou de l'intégration des migrants en particulier. Sans sous-estimer leur travail, ni le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM), ni le Conseil de la Diaspora africaine en Suisse (CDAS), ni le Service de la cohésion multiculturelle du canton de Neuchâtel (COSM) ne travaillent spécifiquement sur le racisme anti-Noir. De manière délibérée, mais subtile, l'approche du colloque s'est donc voulue « *migrant compatible* ». Même si le racisme anti-Noir n'y sera pas traité sous le seul angle du phénomène migratoire, il sera malgré tout orienté selon le prisme réducteur du champ d'action principal de ces acteurs de terrain. Par ailleurs, tenus par l'Etat à divers degrés, ces partenaires du SLR ne peuvent qu'être limités dans leur éventuelle distance critique face à la *doxa* de l'Etat. Ceci pourrait bien expliquer la non-inclusion d'une expertise Noire spécialisée aux stades stratégiques de l'organisation du colloque, spécialement quant à sa conception, son évaluation et son suivi. Du reste quand on examine le programme de ce colloque sur le racisme anti-Noir, on ose difficilement imaginer autant de professionnels de l'intégration intervenant dans un autre colloque, par exemple sur l'antisémitisme ou le sexisme.

Certes, le racisme est une dimension de la question migratoire. Nombre de migrants sont en effet potentiellement victimes de racisme, de discrimination, de xénophobie ou d'autres formes d'intolérance. Toutefois, il n'existe aucune relation de cause à effet entre les manifestations de racisme anti-Noir en Suisse et la migration humaine. Une telle approche constitue un amalgame inacceptable, même si l'équation « *Noir = Etranger. Racisme anti-Noir = problème de migrant* » est l'orientation d'une politique délibérée de la Confédération ainsi que des cantons et communes suisses. Le PIC (programme d'intégration cantonal), nouvel outil privilégié de la politique fédérale imposée aux cantons et communes en matière d'intégration l'illustre bien du reste. Celui-ci ne se limite pas seulement à concentrer les moyens de lutte contre le racisme entre les mains des agents de l'intégration. Il fixe également cadre, objectifs et autres modalités de lutte contre le racisme. Cette confusion de genres est même assumée sur le plan institutionnel. Dans le canton de Genève, le département de la police a en charge le Bureau d'intégration des étrangers qui a lui-même en charge plusieurs questions dont le racisme.

Le racisme anti-Noir dans ce prisme conceptuel c'est aussi cela : viser à évacuer la dimension raciste des dérives anti-Noires au sein de la police ou des tribunaux, notamment à travers le profilage racial quasi-institutionnalisé et assuré d'impunité.

Le profilage racial, foncièrement dirigé contre des individus perçus comme allogènes, est aux yeux de la police un légitime outil de travail. Par cette pratique elle ne ferait que son travail, celui de traquer les délinquants potentiels que seraient les Noirs, étrangers par leur visibilité. Le traitement discriminatoire entre acheteurs/consommateurs (Blancs en général) et vendeurs de drogue (Noirs visiblement) trouve tout son sens ici. Il n'y a aucune violation de la dignité humaine non plus. Ni racisme, ni discrimination raciale. Rien d'autre qu'un étranger migrant délinquant poursuivi normalement, en priorité. A l'heure où les actes de racisme anti-Noir dans l'espace public sont non seulement les plus nombreux en Suisse, mais ils sont aussi en grande partie le fait de la police comme le démontrent plusieurs rapports annuels et en particulier le *Rapport sur le racisme anti-Noir en Suisse 2000-2014* du CRAN.

4. Un Colloque pour faire diversion ?

Dans sa conception, ce Colloque de travail semble éviter de répondre aux attentes liées à la mise en œuvre effective d'engagements internationaux pris par la Suisse en vue de spécialement éradiquer le racisme anti-Noir. De plus il ne prévoit aucun Plan d'action.

Procéder à un état des lieux du racisme anti-Noir en Suisse en vue de dégager de nouvelles perspectives d'action, c'est aussi explorer toutes les résolutions qui ont pu être adoptées notamment sur le plan international et restées lettre morte à ce jour quant à leur application concrète en Suisse. Parmi nombre de ces textes, citons notamment :

- L'important Plan d'action adopté par la Conférence mondiale de Durban sur le racisme, organisée par l'ONU en 2001, en particulier les dispositions concernant les Populations d'ascendance africaine ;
- La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD), en particulier sa Recommandation No 34 sur la Discrimination raciale à l'égard des personnes d'ascendance africaine et toujours pas adoptée par la Suisse ;
- Des recommandations récurrentes dans les rapports d'examen périodiques des experts du CERD (Comité pour l'élimination de la discrimination raciale) de l'ONU ;
- Multiples recommandations du Rapporteur spécial de l'ONU sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui lui est associée ;
- Les recommandations de l'Assemblée générale de l'ONU relatives à la Décennie des Personnes d'ascendance africaine (2015-2024) ;
- Les nombreux Rapports et Recommandations d'Amnesty international ;
- Les recommandations pointues du CRAN, à l'occasion de ses deux Assises sur le racisme anti-Noir en Suisse ou des deux Conférences européennes sur le racisme anti-Noir en Europe, ainsi que toutes celles contenues au terme du gros *Rapport 2000-2014 sur l'actualité du racisme anti-Noir en Suisse* ;

Une synthèse de toutes ces recommandations, avec une analyse sur le comment de leur application ou le pourquoi de leur non-application aurait permis de disposer d'une base de travail plus large et plus substantielle, à même de déboucher sur des formulations plus actualisées de nouvelles propositions à structurer dans un Plan d'action national de lutte contre le racisme anti-Noir en Suisse. On éviterait aussi des redondances ou de vaines tentatives de reformuler des concepts alors qu'on est déjà au front.

En conclusion

Le CRAN reste très vigilant et examinera de manière à la fois critique et constructive les recommandations de ce colloque de travail. Le CRAN boycotte. Mais il continue plus que jamais à être concerné par la problématique et les faits du racisme anti-Noir tels qu'ils se manifestent en Suisse. Nous examinerons particulièrement ces recommandations à la lumière des quatre impératifs majeurs suivants :

- Valorisation de l'image et des multiples apports des Noirs en Suisse, par une mobilisation nationale des idées, initiatives et moyens visant une promotion dans les médias et autres espaces publics ;
- Développement des compétences interculturels du personnel judiciaire et de la police, notamment au regard la pratique (à bannir) du profilage racial, autant qu'auprès du personnel enseignant ;
- Renforcement des capacités (*empowerment*) d'action des organisations constituant une émanation démocratique des populations potentiellement victimes et menant un combat structuré contre le racisme ;
- Recherche sur tout ce qui peut faire lien entre les « Nouveaux » Suisses et les « Anciens », à travers notamment des éléments d'une Mémoire commune vivante ou passée, partagée ou convergente.

Ces impératifs s'inscrivent parfaitement dans le cadre et l'esprit de la Décennie (2015-2024) consacrée par les Nations Unies aux Personnes d'ascendance africaine et à laquelle la Suisse a souscrite. Notamment, quant à la considération à devoir en Suisse à ces personnes.

Dans l'espoir de mieux collaborer avec vous dans un avenir proche, notamment dans la perspective d'un travail commun sur un véritable et vigoureux Plan d'action sur le racisme anti-Noir en Suisse et auquel nous vous convierons prochainement, recevez nos meilleures et chaleureuses salutations.

Pour le Conseil de gestion du CRAN,

Les Porte-paroles :

Félicienne Villosz-Muamba, Présidente (079 718 86 65)

André Loembe, Vice-Président (079 345 08 52)

Copie pour information à :

- *Presse nationale suisse*
- *Presse internationale représentée en Suisse*
- *Président du Conseil fédéral et Conseiller fédéral en charge du Département de l'Intérieur*
- *Conseillère fédérale (ministre) en charge de la justice et de la police, Berne*
- *Présidents des Conseils d'Etat (gouvernements) des Cantons suisses*
- *Ambassadeur suisse auprès de l'ONU à Genève*
- *Ambassadeurs des pays africains en Suisse*
- *Haut Commissariat et Conseil de l'ONU pour les Droits de l'homme, Genève*
- *Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD), Genève*
- *Groupe de travail des Experts indépendants de l'ONU sur les Afro-descendants, Genève*
- *Commission fédérale contre le racisme (CFR), Genève*
- *European Commission against Racism & Intolerance (ECRI), Strasbourg*
- *ONGs de défense de la dignité et des droits humains*
- *Associations de défense des droits de l'Homme*
- *Associations africaines*